

2023
2024



GUIDE ADMINISTRATIF

Licence 3 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

Mention Éducation et motricité

SOMMAIRE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1 – Contacts de la Licence 3 STAPS Education et motricité	3
2 – Autres contacts en scolarité.....	4
3 – Equipe enseignante de la Licence 3 STAPS EM	4
4 – Le calendrier universitaire 2023/2024	6
5 – Les enseignements de la Licence 3 STAPS Education et motricité	7
6 – Les campus de l’UPEC.....	10
7 – Les installations sportives de Créteil.....	12
II – L’ENTRÉE EN LICENCE 3	14
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique	14
2 – Activer votre compte numérique	14
3 – Connaître votre emploi du temps.....	15
4 – Bénéficier d’un régime dérogatoire	16
5 – Vous inscrire à la FFSU	16
III – LES RÈGLES ADMINISTRATIVES.....	18
1 – Vous informer.....	18
2 – Justifier vos absences	19
3 – Suivre une Licence 3 en étant AJAP L2/L3	19
4 – Vous inscrire à la FFSU	19
5 – Se blesser dans le cadre des pratiques sportives.....	20
6 – Réaliser votre stage.....	21
7 – Vous présenter aux examens (session 1)	21
8 – Avertissement concernant la triche aux examens.....	22
9 – Connaître vos résultats et consulter vos copies	22
10 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats	23
11 – Vous présenter au rattrapage (session 2).....	23
12 – Redoubler	24
III – À LA FIN DE VOTRE ANNÉE	25
1 – Préparer votre poursuite d’études.....	25
2 – Obtenir votre carte professionnelle	25
3 – Obtenir votre diplôme de Licence	26

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 – Contacts de la Licence 3 STAPS Education et motricité

Gestionnaire de scolarité Licence 3 STAPS Education et motricité

Antoine LÉGER
01 45 17 44 07
antoine.leger@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mardi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mercredi	En télétravail (joignable par mail et téléphone)	
Jeudi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Vendredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45

Adresse :
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – Bureau 104
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

Responsable pédagogique de formation

Christophe BORDENAVE
christophe.bordenave@u-pec.fr

Directrice du département STAPS

Bénédicte RAQUIN
benedicte.raquin@u-pec.fr

Directeur des études

Guillaume DIETSCH
guillaume.dietsch@u-pec.fr

2 – Autres contacts en scolarité

Responsable de scolarité de l'UFR SESS-STAPS

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

Responsable de scolarité adjoint de l'UFR SESS-STAPS

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

Gestionnaire de scolarité L1 STAPS

Vilayvanh NGUYEN
vilayvanh.nguyen@u-pec.fr
01 45 17 44 06

Gestionnaire de scolarité L2 STAPS

Antoine LEGER
antoine.leger@u-pec.fr
01 45 17 44 07

Gestionnaire de scolarité L3 STAPS APAS

Valérie VIDAL
valerie.vidal@u-pec.fr
01 45 17 44 76

Gestionnaire de scolarité L3 STAPS Management du sport L3 STAPS Entraînement sportif

Sofiane LAIMECHE
sofiane.laimeche@u-pec.fr
01 45 17 44 03

3 – Equipe enseignante de la Licence 3 STAPS EM

Nom de l'enseignant	E-mail de l'enseignant
AGATHE Grégory	gregory.agathe@u-pec.fr
BERNARD Anne	anne.bernard@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène	helene.bosse@u-pec.fr
CHAUVEL Guillaume	guillaume.chauvel@u-pec.fr
COLLINEAU Mathilde	mathilde.collineau@u-pec.fr
DEGRENNÉ Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DEJEAN Matthieu	matthieu.dejean@u-pec.fr

DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
DUROUX Nathalie	duroux@u-pec.fr
ELOI Serge	eloi@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	claire.guerlain@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	olivier.lariviere@u-pec.fr
JEANNIN Pascale	pascale.jeannin@u-pec.fr
LE GALL Benjamin	benjamin.legall@u-pec.fr
LE GUELLEC Loïc	loic.le-guellec@u-pec.fr
PINJON Thierry	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	benedicte.raquin@u-pec.fr
RIZZA Jeanne	jeanne.rizza@u-pec.fr
SANQUER Kristell	kristell.sanquer@u-pec.fr

4 - Le calendrier universitaire 2023/2024

Semestre 5	
Rentrée universitaire et début du semestre 3	04/09/2023
Vacances de la Toussaint	23/10/2023 au 29/10/2023
Semaine de révisions	04/12/2023 au 10/12/2023
Examens du semestre 3 (partie 1)	11/12/2023 au 22/12/2023
Vacances de Noël	25/12/2023 au 07/01/2024
Jury du semestre 3	Semaine du 22/01/2024
Semestre 6	
Début du semestre 4	08/01/2024
Vacances de février	19/02/2024 au 25/02/2024
Vacances de printemps	08/04/2024 au 21/04/2024
Examens du semestre 4	22/04/2024 au 11/05/2024
Jury du semestre 4	Semaine du 27/05/2024
Rattrapage	
Examens du rattrapage	10/06/2024 au 29/06/2024
Jury du rattrapage	Semaine du 08/07/2024

SEMESTRE 5

UE 23 (6 ECTS) 5OSUE230		
ECUE 23.1 5OSANGG0	ANGLAIS <i>Régime normal : 50 % CC écrit / 50 % CC oral</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT écrit spécifique</i>	3 ECTS
ECUE 23.2 5OSINFO0	TICE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	3 ECTS
UE 24 (6 ECTS) 5OSUE240		
ECUE 24.1 5OSMPRO0	FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE STAGE SECONDAIRE OU PRIMAIRE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	3 ECTS
ECUE 24.2 5OSREPS0	RÉGLEMENTATION EN EPS <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Problématique didactique</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Problématique didactique</i>	3 ECTS
UE 25 (6 ECTS) 5OSUE250		
ECUE 25.1 5OSANPRO	ANALYSE DES PRATIQUES DES ENSEIGNANTS <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Sociologie de l'éducation</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Sociologie de l'éducation</i>	2 ECTS
ECUE 25.2 5OSPRDD0	PROBLÉMATIQUE DIDACTIQUE <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Réglementation en EPS</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Réglementation en EPS</i>	2 ECTS
ECUE 25.3 5OSETCA0	ÉTUDE DE CAS ORIENTATION SECONDAIRE OU PRIMAIRE - 1 activité/8 : badminton, football, gymnastique, boxe française, athlétisme, natation, rugby, judo <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	2 ECTS
UE 26 (6 ECTS) 5OSUE260		
ECUE 26.1 5OSHIST0	HISTOIRE DES THÉORIES ET DES MÉTHODES <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT</i>	3 ECTS
ECUE 26.2 5OSSOED0	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Analyse des pratiques des enseignants</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Analyse des pratiques des enseignants</i>	3 ECTS
UE 27 (6 ECTS) 5OSUE270		
ECUE 27.1 5OSDDBJ0	DIDACTIQUE DES ACTIVITÉS DUELLES <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC (60 % dossier + 40 % intervention)</i> - 1 activité/3 : judo, badminton ou boxe française	2 ECTS
ECUE 27.2 5OSDDAN0	DIDACTIQUE DES ACTIVITÉS PERFORMATIVES <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC (60 % dossier + 40 % intervention)</i> - 1 activité/2 : athlétisme ou natation	2 ECTS
ECUE 27.3 5OSPRPO0	POLYVALENCE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i> - 1 activité/4 : escalade, gymnastique, tennis de table ou athlétisme - FFSU - Natation	2 ECTS

SEMESTRE 6

UE 28 (6 ECTS) 60SUE280		
ECUE 28.1 60SANGG0	ANGLAIS <i>Régime normal : 50 % CC écrit / 50 % CC oral</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT oral spécifique</i>	3 ECTS
ECUE 28.2 60SINFO0	TICE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	3 ECTS
UE 29 (3 ECTS) 60SUE290		
ECUE 29.1 50SDEMRO	DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE RÉFLEXIVE DANS L'INTERVENTION EN EPS <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	3 ECTS
UE 30 (3 ECTS) 60SUE300		
ECUE 30.1 60STAGE0	FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE STAGE SECONDAIRE OU PRIMAIRE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i>	3 ECTS
UE 31 (6 ECTS) 60SUE310		
ECUE 31.1 60SPSY00	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE MOTEUR <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Intervention en EPS</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Intervention en EPS</i>	3 ECTS
ECUE 31.2 60SPHY00	PHYSIOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT</i>	3 ECTS
UE 32 (3 ECTS) 60SUE320		
ECUE 32.1 60SHEPS0	HISTOIRE DES TEXTES ET DES PRATIQUES <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT</i>	3 ECTS
UE 33 (6 ECTS) 60SUE330		
ECUE 33.1 60SDDAA0	DIDACTIQUE DES ACTIVITÉS ACROBATIQUES ET ARTISTIQUES <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC (60 % dossier + 40 % intervention)</i> 1 activité/2 : Gymnastique ou danse	1,5 ECTS
ECUE 33.2 60SDDSE0	DIDACTIQUE DES ACTIVITÉS DE SANTÉ ET ESCALADE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC (60 % dossier + 40 % intervention)</i> 1 activité/2 : Activité santé ou escalade	1,5 ECTS
ECUE 33.3 60SDDCO0	DIDACTIQUE DES SPORTS COLLECTIFS <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC (60 % dossier + 40 % intervention)</i> 1 activité/4 : Basket, handball, football, volley ou rugby	1,5 ECTS
ECUE 33.4 60SPOSPO	POLYVALENCE <i>Régime normal et dérogatoire : 100 % CC</i> - 1 activité/4 : basket, danse, step ou ultimate - FFSU	1,5 ECTS
UE 34 (3 ECTS) 60SUE340		
ECUE 34.1 60SINTE0	INTERVENTION EN EPS OU EN MILIEU PRIMAIRE <i>Régime normal : 50 % CC + 50 % CT commun avec CT Psychologie de l'apprentissage moteur</i> <i>Régime dérogatoire : 100 % CT commun avec CT Psychologie de l'apprentissage moteur</i>	3 ECTS

Signification des abréviations :

- UE : Unité d'enseignement
- ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement :
- ECTS : European Crédit Transfert System
- CC : Contrôle continu
- CT : Contrôle terminal

Particularités

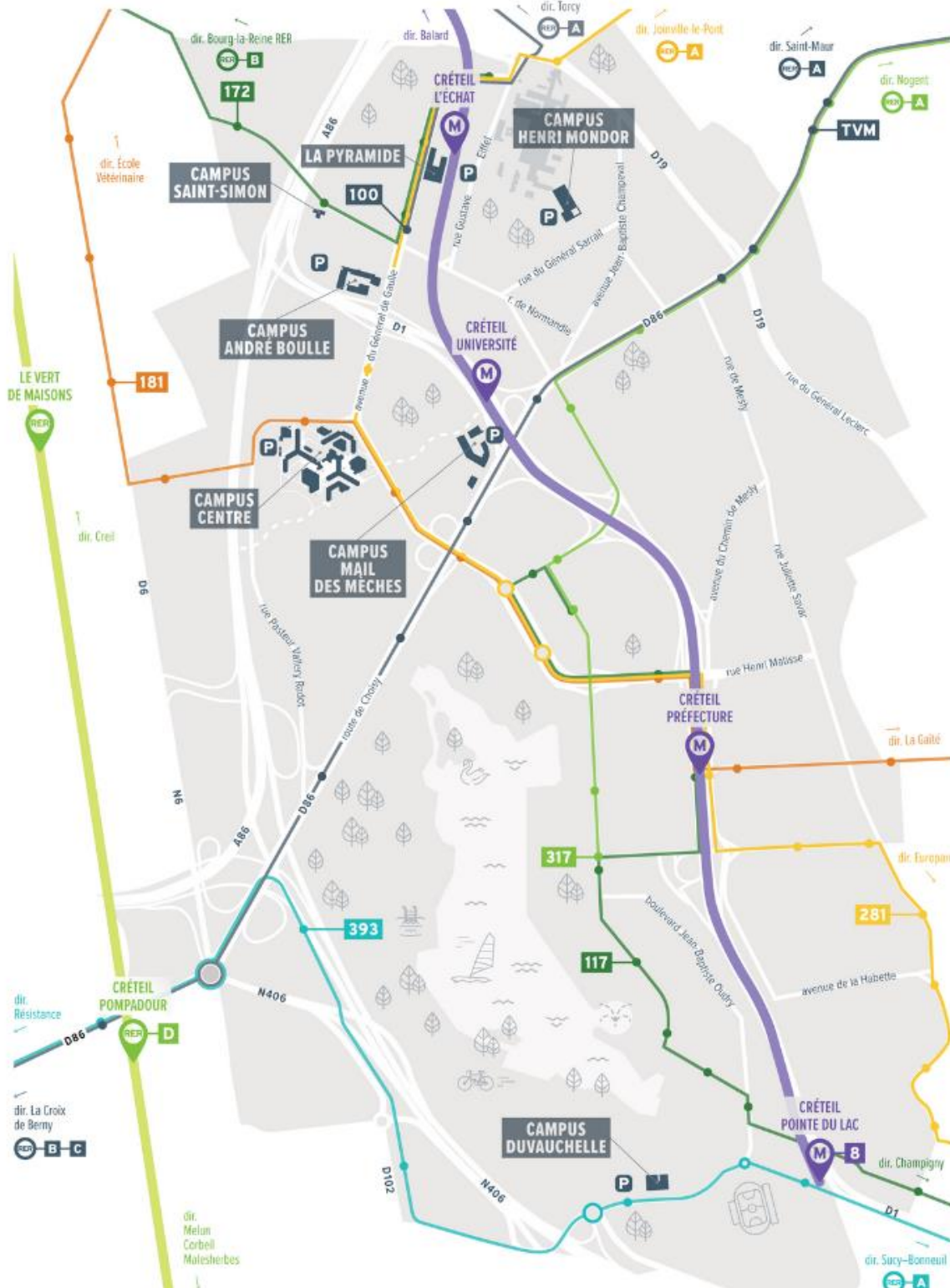
La Licence 3 STAPS Education et motricité a été conçue pour permettre le croisement des enseignements et la mobilisation transversale des connaissances.

- Au semestre 5, les contrôles continus des enseignements *Analyse des pratiques des enseignants*, *Réglementation en EPS*, *Problématique didactique* et *Sociologie de l'éducation* sont distincts. En revanche, les contrôles terminaux sont croisés de la façon suivante :
 - CT Réglementation en EPS / Problématique didactique
 - CT Analyse des pratiques des enseignants / Sociologie de l'éducation
- Au semestre 6, les contrôles continus des enseignements *Psychologie de l'apprentissage moteur* et *Intervention en EPS ou en milieu primaire* sont distincts. En revanche, les contrôles terminaux sont croisés de la façon suivante :
 - CT Psychologie de l'apprentissage moteur / Intervention en EPS ou en milieu primaire
- Au semestres 5 et 6, vous devrez intégrer les connaissances acquises dans les didactiques de l'UE 27 et l'UE 33 lors des épreuves suivantes :
 - Réglementation en EPS / Problématique didactique
 - Analyse des pratiques des enseignants / Sociologie de l'éducation
 - Psychologie de l'apprentissage moteur / Intervention en EPS ou en milieu primaire

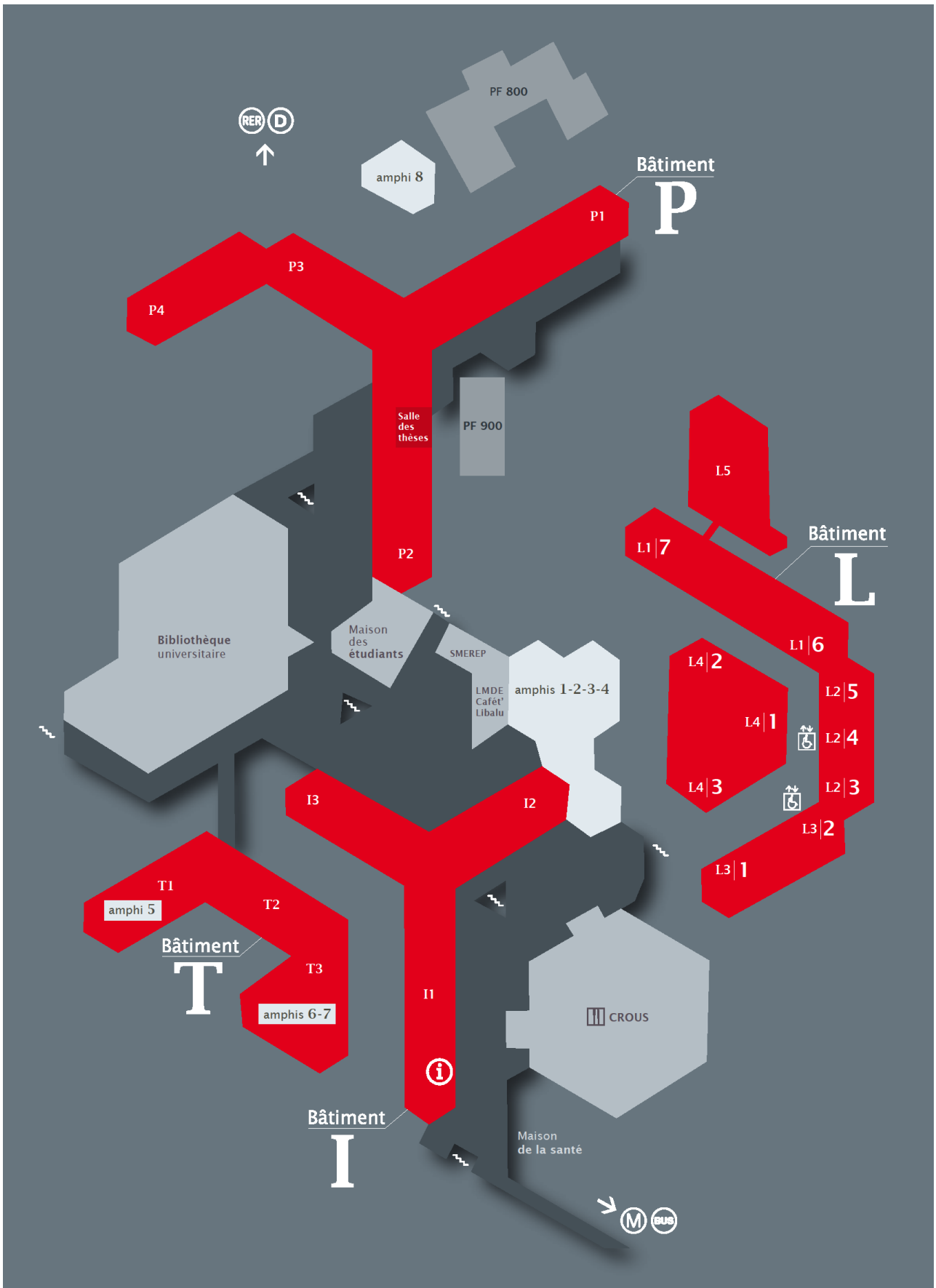
6 – Les campus de l'UPEC

L'UPEC est présente sur plusieurs sites à Créteil.

Les différents sites de l'UPEC à Créteil

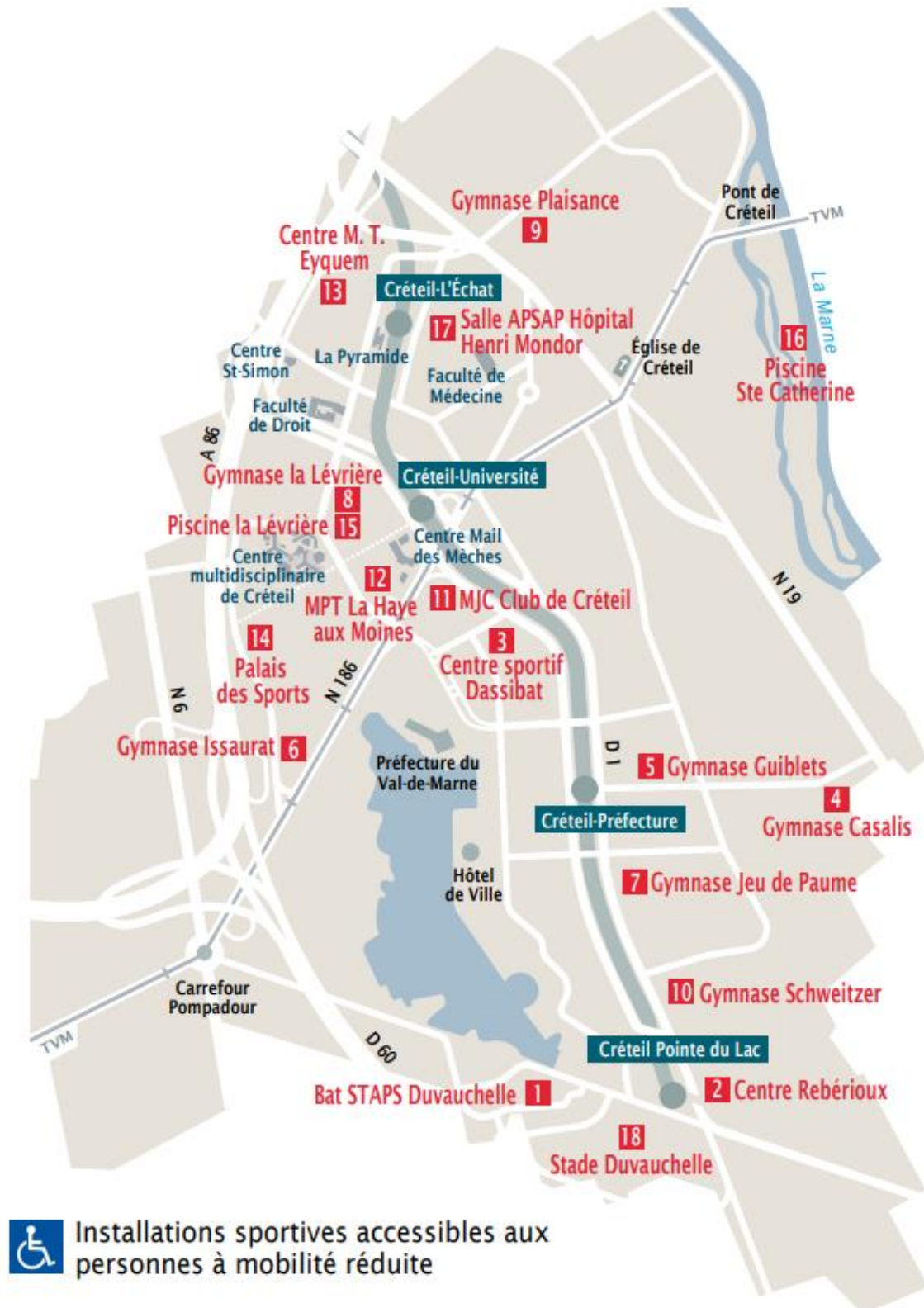


Plan du Campus Centre



7 - Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle 

27, rue Magellan – M^e Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux 

27, avenue François Mitterand
M^e Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M^e Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M^e Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets


86, boulevard Kennedy – M^e Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valery Radot – M^e Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M^e Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^e Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M^e Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M^e Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M^e Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M^e Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M^e Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valery Radot – M^e Créteil Université

15 Piscine La Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^e Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M^e Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

II – L'ENTRÉE EN LICENCE 3

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

Si vous avez suivi votre Licence 2 à l'UPEC, vous devez la réaliser sur votre espace eCampus (Catalogue des services > Ma réinscription administrative) puis insérer vos pièces justificatives (Catalogue des services > Mes pièces justificatives).

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Tel : 01 45 17 12 48

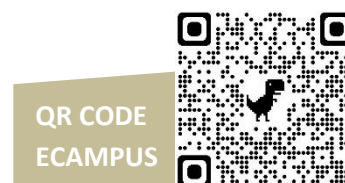
Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Email : sioe@u-pec.fr

Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43

Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens et doit avoir lieu à chaque début de semestre.



2 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site <https://sesame.u-pec.fr/>. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : <https://support-inscription.u-pec.fr>

3 - Connaître votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : <https://ade.u-pec.fr/direct/>

Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC - 2023-2024 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « Licence 3 STAPS - Education motricité »
 en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne

Calendrier	(36) 03 09 2018						
Calendrier	Lundi 03/09/2018	Mardi 04/09/2018	Mercredi 05/09/2018	Jeudi 06/09/2018	Vendredi 07/09/2018	Samedi 08/09/2018	
Calendrier	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	
07h30							
08h00							
08h30							
09h00							
09h30							
10h00							
10h30							
11h00							
11h30							
12h00							
12h30							
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00							
15h30							
16h00							
16h30							
17h00							
17h30							
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							
20h30							
21h00							
21h30							
22h00							

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation **"DUV"** signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention **"Boule"** correspond au Campus André Boule, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention **"CC"** correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention **« PYR »** correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

Un statut spécifique existe pour les étudiants sportifs/artistes de haut niveau et les salariés. Il vous exempte de l'assiduité aux TD et à certains examens du contrôle continu. On parle alors de « régime dérogatoire ».

Sportifs de haut niveau (SHN)

Sont concernés par le statut de sportif de haut niveau :

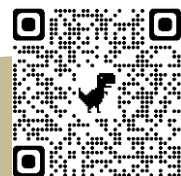
- les sportifs(ives) inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- les sportifs(ives) inscrits sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
- les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des sports ;
- les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

Vous devrez vous recenser en ligne, au début de l'année universitaire et au début du second semestre, à l'aide du lien publié sur le site de la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

Salariés

Si vous êtes salarié, vous pouvez bénéficier d'un régime dérogatoire à condition que **vosre activité professionnelle soit égale ou supérieure à 10 heures par semaine**. Vous devrez vous recenser en ligne au début de l'année universitaire et au début du second semestre à l'aide du lien publié sur le site de la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

QR CODE
SITE DE LA SCOLARITÉ



5 – Vous inscrire à la FFSU

Dans le cadre de la Licence 3 STAPS Education et motricité, vous devez vous inscrire à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...).

Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

La FFSU est gérée par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) :

SUAPS

Service Vie de Campus
Campus Centre - Niveau Dalle
01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

III – LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

1 – Vous informer

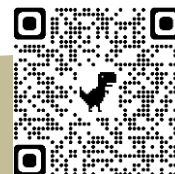
Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L3 STAPS Education et motricité UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web : <https://sess-staps.upec.fr/scolarite/licences-staps/l3-education-motricite>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the website interface for UPEC (Université Paris-Est Créteil) under the 'SCOLARITÉ' menu. The main navigation bar includes 'PRÉSENTATION', 'FORMATIONS', 'SCOLARITÉ', 'INTERNATIONAL', 'STAGES - EMPLOI', and 'RECHERCHE'. A left sidebar contains a menu with categories like 'CONTACTS', 'DEUST', 'LICENCE SESS', 'LICENCES STAPS', 'L1 STAPS', 'L2 STAPS', 'L3 Entraînement sportif', 'L3 Education - Motricité', 'L3 Management du sport', 'Lpro Vieillessement', 'MASTERS SESS', 'MASTERS STAPS', 'CALENDRIER DE RENTRÉE', and 'EXAMENS'. The main content area is titled 'LICENCE 3 EDUCATION - MOTRICITÉ : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and features an RSS subscription link. Three news items are listed: 'L3 STAPS EM - AJAP L2/L3 ET PRATIQUES SPORTIVES DE L2', 'L3 STAPS EM - RECENSEMENT DES SALARIÉS, DES SHN ET DES ÉTUDIANTS EN DOUBLE CURSUS', and 'L3 STAPS EM - RENTRÉE'. The right sidebar contains 'CONTACTS ET HORAIRES' with contact information for Antoine LEGER and a list of opening hours, and 'EMPLOI DU TEMPS' with a QR code and a link to consult the online time sheet.

QR CODE
SITE DE LA SCOLARITÉ



2 – Justifier vos absences

En cas d'absences dans un TD, celles-ci doivent être justifiées directement auprès de l'enseignant lors du prochain cours. Si l'absence est ponctuelle, il n'est pas nécessaire de prévenir la scolarité.

Au-delà de 20 % d'absences non justifiées, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

3 – Suivre une Licence 3 en étant AJAP L2/L3

Si vous êtes AJAP L2/L3, vous devez vous inscrire administrativement en Licence 2 et en Licence 3. Vous devez repasser les ECUES ajournés dont les notes sont inférieures à 10/20.

- **Vous suivez votre Licence 2 en régime dérogatoire.**
 - Pour **les enseignements fondamentaux non validés des UE 14, UE 15, UE 20 et UE 21, vous ne repassez que les contrôles terminaux (CT)**. Vous ne devez pas vous présenter aux contrôles continus (CC).
 - Pour **les activités physiques et sportives non validées des UE 16 et 22**, il est vivement conseillé de vous rapprocher des enseignants pour faire un point sur votre situation.
 - **Vous devez repasser le contrôle continu théorique n°2 et la pratique (CC 3)**. Vous ne devez pas vous présenter au contrôle continu théorique n°1.
 - **Certains enseignants peuvent vous proposer de conserver votre note de pratique (CC 3) de l'année passée si celle-ci est supérieure à 10/20**. Il s'agit d'une décision d'ordre pédagogique qui ne s'applique pas systématiquement. Si l'enseignant vous propose cette option, **vous devrez lui fournir votre relevé de notes officiel** afin que la note soit reportée et transmise à l'administration.
 - Pour l'anglais (UE 12 et UE 17), vous devez vous présenter à l'examen réservé aux dérogatoires à la fin du semestre.
 - Pour les autres enseignements (Projet professionnel, Stage, Analyse des pratiques...), vous devez vous rapprocher de votre enseignant pour être évalué au cours du semestre.
- **Vous suivez votre Licence 3 en régime normal.**

4 – Vous inscrire à la FFSU

Dans le cadre de la Licence 3 STAPS Education et motricité, vous devez vous inscrire à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...).

Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

La FFSU est gérée par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) :



5 – Se blesser dans le cadre des pratiques sportives

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle.

Référente accident de sport

Madame Valérie VIDAL
Bureau 104 à Duvauchelle

Mail : valerie.vidal@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 76

En cas d'absence, vous pouvez vous adresser à d'autres scolarités STAPS.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devez apporter :

- **votre carte vitale**
- **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa)**

Les dispenses

Il peut arriver que vous soyez dispensé de sport à cause d'une blessure par exemple. Vous devez alors en informer tous les enseignants concernés.

A propos de la notation, la maquette de votre formation prévoit obligatoirement une note de pratique sportive (CC 3) en première session. En cas d'impossibilité d'être évalué à la fin du semestre, deux cas de figures existent :

- L'enseignant parvient à vous attribuer une note de niveau si vous avez réussi à pratiquer l'activité une partie du semestre.
- Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous devrez vous concentrer sur les deux évaluations théoriques pour compenser. Vous pouvez également vous présenter au rattrapage afin d'être évalué en 100 % écrit.

6 – Réaliser votre stage

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage en milieu professionnel. Afin d'être couvert, une convention de stage doit être signée par l'université, votre structure d'accueil et vous-même.

Cette convention doit être créée sur votre espace eCampus > Catalogue des services > ma convention de stage > Pstage

Attention, votre convention doit être signée par tous les partis avant le début de votre stage. Sans cela, celle-ci n'a aucune valeur.

Pour plus d'informations :

Service des stages de l'UFR SESS-STAPS

Bureau 603 à la Pyramide
Madame Carine LUMET
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : soip.sess-staps@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 38

QR CODE
ECAMPUS



7 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficiaire d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

8 – Avertissement concernant la triche aux examens

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

9 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pouvez également venir retirer votre relevé de notes officiel à la scolarité selon un planning de distribution communiqué en amont.

QR CODE
ECAMPUS



Ces relevés de notes sont conservés à la scolarité tout au long de l'année universitaire. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez également faire une procuration auprès d'un tiers en lui fournissant une autorisation écrite et une photocopie de votre carte étudiante. Attention, il s'agit de documents officiels qui doivent être conservés précieusement.

Aucun duplicata ne peut être fourni.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant): vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) ; vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

10 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

11 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
 - **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.
- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**
 - **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

12 – Redoubler

Sur le plan administratif, vous avez le droit de redoubler votre L3 STAPS et faire votre réinscription à partir du mois de juillet.

L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement les notes des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20. Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.

III – À LA FIN DE VOTRE ANNÉE

1 – Préparer votre poursuite d'études

La Licence 3 Education et motricité est une porte d'entrée vers les métiers de l'enseignement. En fonction de votre projet professionnel, l'UPEC vous propose deux masters afin de poursuivre dans cette voie :

- Le **Master MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) EPS** afin de préparer le concours (CAPEPS) pour devenir enseignant dans le secondaire (collège et lycée).
 - o L'entrée est sélective.
 - Vous devez déposer une candidature sur la plateforme Mon Master.
 - Compte-tenu de l'aspect sélectif, nous vous recommandons de multiplier les candidatures dans plusieurs universités.

Gestionnaire de scolarité : Marie-Josée NANGUY
Email : marie-josee.nanguy@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 05

Responsable pédagogique du master : Philippe SARREMEJANE
Email : philippe.sarremejane@u-pec.fr

- Le **Master MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) premier degré** afin de préparer le concours (CRPE) pour devenir professeur des écoles.
 - o L'entrée est sélective puisque la formation propose entre 120 et 270 places. Les candidatures sont à déposer sur le site eCandidat de l'UPEC.
 - o La formation est gérée par l'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation) présent sur quatre sites dans l'académie de Créteil : Bonneuil, Livry-Gargan, Sénart et Torcy.

Scolarité du master
Email : masterpremierdegre@u-pec.fr ou scol-inspe@u-pec.fr
Tel : 01 49 56 37 37

2 – Obtenir votre carte professionnelle

Dès lors que votre Licence 3 est validée, vous pouvez faire une demande d'obtention de carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://eaps.sports.gouv.fr/>

Pour l'obtenir, vous devez fournir votre diplôme, à récupérer auprès du service des diplômes de l'université, ou une attestation de réussite fournie par votre scolarité de Licence 3.



3 – Obtenir votre diplôme de Licence

Suite à l'obtention de votre Licence 3, vous pouvez faire votre demande de diplôme de Licence auprès du Service des diplômes de l'UPEC.

Les modalités sont indiquées sur le site de l'UPEC : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarité/retrait-des-diplomes>

Plusieurs modes de retrait sont possibles :

- par courrier :
 - Pour cela, vous devez fournir :
 - Un formulaire de demande (à télécharger sur le site)
 - Le relevé de notes ou attestation de réussite au diplôme
 - La photocopie de votre pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou passeport
 - Une enveloppe A4 rigide, cartonnée, affranchie et libellée à votre nom et adresse complète.
 -
- sur place :
 - Pour cela, vous devez :
 - prendre rendez-vous par mail à l'adresse diplomes@u-pec.fr
 - fournir votre justificatif d'identité et si possible, le relevé de notes ou l'attestation de réussite du diplôme à retirer.

Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : diplomes@u-pec.fr

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1- Bureau 034
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE
RETRAIT DIPLÔME

